



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE DIRECTION DU 29 MAI 2018

Le comité de direction de l'association sportive du golf de Chailly s'est réuni le mardi 29 mai 2018 à 18h30 au château de Chailly.

Membres présents : BACQUAERT Christophe, CRÉPEY Arnault, DUPUIS Jean-François, FORIN Véronique, PRIOUX Christophe, ROIGNOT Michel, YANG Tobias.

### **1/ Composition du bureau :**

Le comité de direction prend connaissance du courrier de démission de Hervé Bonnard, pour raisons personnelles. Cette démission concerne son mandat de président de l'association et celui de membre du comité de direction et elle prend effet au 29 mai 2018.

Conformément aux statuts de l'association, le comité de direction décide de procéder à l'élection d'un nouveau président. Michel ROIGNOT est candidat. Après une rapide discussion, il est procédé au vote et il est élu président à l'unanimité des membres présents.

Il convient alors de le remplacer dans son poste de secrétaire. Christophe PRIOUX se porte candidat et est élu à l'unanimité des membres présents.

Les membres du comité de direction n'étant plus que sept, soit la fourchette basse prévue par les statuts, il est décidé de rechercher la candidature de nouveaux membres, dans la limite de deux, si possibles féminins, afin de rééquilibrer la composition du comité.

### **2/ Budget de l'année 2018 :**

L'association fonctionne sans budget depuis le début de l'année 2018 et il convient de réparer cet oubli. Le président propose un projet équilibré en recettes et en dépenses à 13 000 €, avec un prélèvement sur le fonds de roulement pour assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses. En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses ont de fait été limitées aux recettes attendues. Ainsi, le prélèvement sur le fonds de roulement correspond au montant d'un investissement spécifique (création d'un site Internet de l'association).

Les recettes sont constituées de trois postes : les cotisations des membres, les droits de jeux perçus à l'occasion des compétitions organisées (ou co-organisées) par l'AS et la subvention de Chailly Resort. Les dépenses comprennent les frais de pots et de dotations pour les compétitions AS, le soutien aux équipes engagées dans des compétitions (hommes, femmes et séniors), des frais divers et d'animations, et un projet d'investissement dans la constitution d'un site Internet de l'AS (cf. *infra*).

Le nombre de membres de l'AS a diminué d'une trentaine par rapport à 2017, dans les mêmes proportions que le nombre de membres du club : il représente toujours plus de 70 % des membres du club.

Après délibération, le budget 2018 de l'AS est approuvé à l'unanimité (cf. tableau joint).

Le comité de direction décide également de placer sur un compte d'épargne environ la moitié du fonds de roulement disponible (soit 6 000 € maximum).

### **3/ Création d'un site Internet de l'association :**



Un devis a été demandé auprès de la SARL GRAFITEK, à Mâlain. Il se monte à 2 781,60 € TTC, comprenant la création du site internet « asgolfchailly.com », la formation à son utilisation pour deux personnes, la mise en place d'un module de gestion pour la gestion et l'envoi des lettres d'information, et l'hébergement du site pour un an sur un serveur mutualisé. Outre la page d'accueil, cinq menus principaux sont prévus, qui peuvent se diviser en sous-menus. Sa mise en service pourrait se faire pour la rentrée de septembre 2018.

Un débat s'engage sur l'opportunité et la nécessité de la création d'un tel site.

Il est ensuite procédé à un vote et la création de ce site est approuvée par 4 voix Pour, 1 Contre et 2 Abstentions.

#### **4/ Activités de l'AS jusqu'au 31 août 2018 :**

1. Championnat séniors : 4 tours ont déjà eu lieu, qui rassemblent de 6 à 8 membres (mais, malheureusement, aucune femme). Après accord avec Chailly Resort, les résultats pourront être saisis au fur et à mesure et de manière régulière.
2. Interclubs : le premier se déroulera le 5 juin à Chailly contre l'équipe de Roncemay (responsable Véronique Forin), le second le 19 juin à Beaune contre l'équipe de Beaune (responsable Jean-François Dupuis). Les différentes modalités sont pratiquement toutes arrêtées.
3. Coupe des restaurateurs (24 juin) : à ce jour, moins de dix restaurateurs ont donné un accord de principe, ce qui est insuffisant, dans la mesure où il est prévu de constituer deux séries hommes et une série femmes, avec dotations en brut et en net pour les trois premiers de chaque série.
4. Trophée des grands vins de Bourgogne (8 juillet) : c'est une compétition partagée avec Chailly Resort, pour laquelle il est nécessaire d'obtenir une quarantaine de magnums, ce qui est loin d'être le cas à ce jour.

Il ressort de la discussion que, pour ces deux dernières compétitions, la préparation est très en retard. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour en assurer la réussite.

#### **5/ Questions diverses :**

La date de la prochaine réunion du comité de direction est fixée au vendredi 14 septembre 2018 à 18h30 au château.

La séance est levée à 20h30.

Le président,

Le secrétaire,

Michel ROIGNOT

Christophe PRIOUX